

PROCÈS-VERBAL DU 27 JUILLET 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 juillet 2020 à 19 h 00, à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{me} VALÉRIE BOURGOIN, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

Est absente : M^{me} Julie Nadeau, conseillère

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

La majorité des membres du conseil municipal, M^{me} Valérie Bourgoïn et MM Richard Caron, André Caron, Gilles Beaulieu, Philippe Morneau-Hardy et Michel Ferland ont reçu un avis de convocation le 23 juillet 2020 et ont signé l'accusé de réception demandé. M^{me} Julie Nadeau était absente, donc elle n'a pas signé l'accusé de réception, mais une copie lui a été laissée.

Cette séance se tiendra sans public étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique.

2020-07-114

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 19 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-07-115

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS

M. Gilles Beaulieu, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 218-2020 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs à la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

2020-07-116

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS

Conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, M. Gilles Beaulieu, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 218-2020 sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs à la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

2020-07-117

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn la levée de l'assemblée à 19 h 10.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale adj.
& secrétaire-trésorière adj.

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire